

NUISEMENT SUR COOLE



# LE PETIT NUISEMENTAIS

Septembre 2020 - n° 109



*Les premiers fruits du verger de la Dessaule*

Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE  
Imprimé par nos soins

## **Le Petit Nuisementais est de retour**

Comme tout le monde, le Petit Nuisementais a été confiné pendant un long, trop long moment. Toute la nouvelle équipe de rédaction s'est attachée à produire ce numéro avec sérieux dans un esprit innovateur. Nous avons essayé d'être à la fois synthétique sur certains sujets mais complet sur d'autres.

Bonne lecture !



## Le mot du maire

Nous traversons une période inédite, semée de troubles, d'interrogations, une crise sanitaire hors norme.

Loin d'être terminée, elle pose question sur chaque acte de notre vie personnelle et professionnelle. Quand allons-nous retrouver une situation normale, une vie sociale normale, sans être obligés de respecter les mesures de distanciation qui nous empêchent de partager nos joies, nos peines et nos émotions ?

Cette période aura au moins permis de rappeler à chacun les gestes élémentaires d'hygiène, de rappeler la solidarité entre nous, à faire preuve de réflexion pour gérer au mieux les pénuries.

Des chaînes de solidarité se sont formées au sein de notre village, permettant aux plus vulnérables, dès le début du confinement, d'avoir accès à l'alimentation, aux médicaments, aux objets indispensables au quotidien. Merci aux anonymes qui se sont spontanément proposés à leurs voisins et connaissances pour rendre ces services. Pour certains, ils le faisaient car leur profession les obligeait à se rendre sur leur lieu de travail et cela permettait de limiter les déplacements donc les risques. Les élus, nouveaux et anciens, se sont également mobilisés dans ce sens.

Une initiative personnelle, qui visait en premier lieu à équiper les personnels et enfants de notre école, s'est vite transformée en élan de solidarité pour permettre à tous d'être équipés d'un masque de protection individuel lavable. Le Conseil Municipal avait aussi anticipé en commandant des masques jetables dès le mois d'avril.

Notre école a réouvert progressivement.

Si la compétence scolaire est du ressort de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, il m'incombait, en tant que maire, de m'assurer préalablement que le protocole imposé par le gouvernement (63 pages) pouvait être respecté. Je préparais la réouverture des 6 écoles en tant que vice-président de la CCMC en charge des affaires scolaires et m'assurais en tant que maire que la sécurité sanitaire de vos enfants était possible. C'est pourquoi l'accueil périscolaire n'a pu être assuré dans un premier temps.

Cette épreuve laissera sans nul doute des traces. Je forme le vœu que la solidarité, l'entraide, la tolérance, l'attention portée à l'autre persisteront pour que notre village soit synonyme de solidarité et qualité d'accueil.

**Votre Maire**  
**Pascal VANSANTBERGHE**

# CONSEIL MUNICIPAL (extraits)

*Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sur le site de la commune : nuisement-sur-coole.fr*

***Nous sortons d'une période très perturbée. Les conseillers étaient élus le 15 mars 2020, mais l'épidémie du COVID n'a pas permis d'élire le Maire et les adjoints, ni de prendre les mesures législatives permettant la gestion administrative de la commune avant le 23 mai 2020. La loi d'urgence promulguée fin mars et amendée à plusieurs reprises a donné au Maire en place les moyens de procéder aux actes nécessaires, notamment financiers, jusqu'à la nouvelle élection du Conseil Municipal. Des échanges par vidéo-conférence et par messagerie ont eu lieu pendant cette période afin que les décisions soient prises, après débat, même si la loi ne l'obligeait pas.***

## **Réunion du 16 décembre 2019**

### **Accessibilité de la mairie**

La commune souhaite réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes pour l'accessibilité de la mairie.

Un devis a été établi par l'entreprise BOITUZAT pour ces travaux, le montant s'élève à 24 986,00 € HT soit 29 983,20 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 40 %.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

### **Espace cinéraire / La Dessaule**

Monsieur Daniel PONSIGNON rend compte du devis établi par la société PHELIZON pour la réalisation de l'espace cinéraire pour le cimetière de La Dessaule. Il s'élève à 3 373,33 € HT soit 4 048,00 € TTC pour l'aménagement d'un jardin du souvenir et de caveurnes.

Le Conseil Municipal souhaite que des modifications soient apportées au devis de la société PHELIZON, notamment le concassé et les gravillons proposés autour des stèles.

### **DETR**

#### **Eclairage public**

La commune a sollicité le SIEM pour l'enfouissement des réseaux en fils nus sur la rue Maria Galland, rue du Moulin et rue du Reu.

La commune souhaite profiter de ce projet pour réaliser l'aménagement de l'éclairage public en lampadaires LED sur ces rues.

Un devis a été établi par l'entreprise PIERRE pour ces travaux dont le montant s'élève à 48 745 € HT soit 58 494 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 20 %.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

### **Cheminement doux**

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite créer un cheminement piétonnier reliant l'espace de la Dessaule avec son arboretum et son verger participatif, au village dans le respect du milieu naturel, et dans la protection de l'environnement.

Des devis ont été réalisés par la société PROVOOST, pour environ 80 397,00 € HT soit 96 476,40 € TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2020 à hauteur de 25 %.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

### **Reboisement**

Le chantier des peupliers étant terminé, des devis ont été réalisés pour le reboisement de la parcelle.

Le Conseil Municipal décide le reboisement avec 200 feuillus pour un montant de 1 038,00 € HT soit 1 232,10 € TTC (Piquet + protection pour chaque arbre)

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

## Réunion du 13 janvier 2020

### Approbation budgétaire investissement

Conformément à l'article L1612-1, modifié par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 article 3, M. le Maire est autorisé par vote à l'unanimité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 11 880,95 €.

Vote à l'unanimité.

### Projet éolien

À la suite de la dernière réunion qui s'est tenue avec la société NORDEX le 11 décembre 2019, il apparaît que certaines modifications ont été apportées au projet initial d'implantation des éoliennes sans que le Conseil Municipal n'en ait été informé.

Les explications fournies à M. le Maire n'étant pas satisfaisantes, une réunion se tiendra dès que possible (date à fixer) en vue de traiter ces questions avec le responsable de projet NORDEX.

## Réunion du 17 février 2020

### Arrêté de brûlage

Le brûlage à l'air libre des déchets verts et ménagers est une pratique qui ne répond pas aux exigences liées à l'élimination des déchets telles que définies par l'article L 541-2 du code de l'environnement. Elle pose en outre des problèmes notables d'ordre sanitaire, ce qui justifie qu'elle se trouve interdite dans le cas général (art. 84 du règlement sanitaire départemental).

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le maire est chargé de veiller au respect des interdictions de brûler des déchets verts et ménagers par les particuliers sur leurs propriétés.

M. le Maire souhaite prendre un arrêté pour renforcer cette interdiction.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

### Personnel communal

Une annonce a été lancée sur la commune pour remplacer Mme Clara ANTUNES au 1<sup>er</sup> avril 2020.

Une réponse a été reçue de Mme DIOT Martine.

Celle-ci sera embauchée au 1<sup>er</sup> juin 2020.

### Défense incendie

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) est composée d'un service public et d'une police administrative spéciale. Tous deux sont pris en charge par la commune et par le Maire.

La charge financière de l'implantation et de l'entretien des points d'eau incendie (PEI) relève du service public de DECI du ressort de la commune.

Le contrôle des PEI publics relève de la police administrative de la DECI sous l'autorité du maire. Il :

- identifie les risques à prendre en compte ;
- fixe, en fonction de ces risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau-incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources.

La vérification des points d'eau (8 sur la commune) est annuelle et obligatoire.

M. le Maire présente le devis de la société "Solution Incendie" pour un montant de 297,10 € HT soit 356,52 € TTC.

Vote à l'unanimité soit 7 voix sur 7.

### Réunion Nordex

Une rencontre a été organisée avec la société NORDEX pour comprendre les raisons de la nouvelle implantation.

Un compte-rendu des différentes explications techniques sera réalisé par la société NORDEX.

### Espace cinéraire

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur le devis réalisé par la société PHELIZON et valide le devis d'un montant de 3 733,01 € TTC.

### Questions diverses

- Dégradations : un panneau de signalisation a été détérioré, une facture de 448,08 € a été émise à l'encontre de la personne responsable.
- Free : le Conseil Municipal autorise la signature de la convention avec une redevance annuelle de 1 500 € indexée à 2 % et non sur le coût de la construction.

- Passerelles / Cheminement piétonnier :  
Une subvention de 17 328 € est accordée par la Région à la commune pour le projet de cheminement piétonnier. M Daniel PONSIGNON doit reprendre contact avec les services du Département pour obtenir des conseils sur la construction réglementaire des passerelles.

- Eclairage public :  
Une réflexion devra être conduite sur la réduction de trous noirs avec la récupération de certaines crosses lors de l'opération d'enfouissement des réseaux. (Exemple : devant chez Christophe Millon et Petite rue côté M. Jean-Marc Maltrait).

## **Réunion du 23 mai 2020**

### **Election du Maire**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire. M. Pascal Vansantberghe a été proclamé élu car ayant eu la majorité absolue soit 10 voix sur 10, seul candidat.

### **Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (10 voix pour et une abstention) la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au Maire.

### **Election des adjoints au Maire**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des adjoints au Maire. Ont été proclamés élus, car ayant obtenu la majorité absolue :

- M. Daniel Ponsignon, 1<sup>er</sup> adjoint, 10 voix pour et 1 abstention, seul candidat.
- Mme Bernadette Maurice, 2<sup>ème</sup> adjointe, 10 voix pour et 1 abstention, seule candidate.
- M. Nicolas Ragot, 3<sup>ème</sup> adjoint, 9 voix pour et 2 abstentions, seul candidat.

### **Indemnités au Maire et aux adjoints**

Le Maire expose que l'indemnité de maire et des adjoints a été augmentée de 50 % par décision du gouvernement. Afin de limiter son impact sur le budget et sur proposition du maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer :

- à M. Pascal Vansantberghe, Maire,
- à M. Daniel Ponsignon, Mme Bernadette Maurice et M. Nicolas Ragot, adjoints,  
une indemnité au taux de 70 %.

### **Diplôme de reconnaissance communale**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un diplôme de reconnaissance communale afin d'honorer les citoyens qui par leur dévouement et investissement exceptionnel ont rendu service à la commune.

Vote à l'unanimité 10 voix pour et 1 abstention.

### **Questions diverses**

- Locations Centre Culturel annulées :  
Le Centre Culturel étant fermé suite à la crise du Covid 19, les locations ont été annulées. Le Conseil Municipal décide de rembourser les contrats de location qui ne sont pas reportables et de modifier le contrat de location en notant cette nouvelle clause.  
Vote à l'unanimité 11 voix sur 11.
- Dégradations dans le village :  
Un véhicule stationné sur le parking du groupe scolaire a été dégradé. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.
- Un contrôle des bouches incendie de toute la commune est programmé lundi 25 mai.  
M. Nicolas Ragot accompagnera la société "Solution Incendie".

# Réunion du 23 juin 2020

## Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020

M. le Maire donne la parole au Président de séance, M. Jean-Luc CHAMPONNOIS et quitte la salle.

M. Jean-Luc CHAMPONNOIS présente le compte administratif de l'année 2019, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et les restes à réaliser.

<u>Compte administratif Principal 2019</u>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>solde (+ ou -)</u>
<b>Section de Fonctionnement</b>	Résultat propre à l'exercice 2019	169 781,60 €	220 583,38 €	50 801,78 €
	Résultat antérieur (2018) reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		122 992,40 €	122 992,40 €
	Résultat à affecter			173 794,18 €
<b>Section d'Investissement</b>	Résultat propre à l'exercice 2019	91 498,75 €	151 262,88 €	59 764,13 €
	Résultat antérieur (2018) reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2019)	69 598,50 €		-69 598,50 €
	solde global d'exécution			-9 834,37 €
<b>Restes à réaliser au 31/12/19</b>	Fonctionnement			0,00 €
	Investissement	10 100,00 €		-10 100,00 €
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		340 978,85 €	494 838,66 €	153 859,81 €

### Résultat du vote

Pour : 9/10 - Abstention : 1/10 - Contre : 0/10

M. le Maire rejoint la séance et présente le compte de gestion 2019 dressé par le receveur qui a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après délibération le compte de gestion 2019 est approuvé.

### Résultat du vote

Pour : 11/11 - Abstention : 0/11 - Contre : 0/11

M. le Maire donne la parole à Mme B. Maurice qui expose le budget primitif 2020. (Les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et les recettes d'investissement et de fonctionnement). Après délibération le budget primitif 2020 est approuvé.

### Résultat du vote

Pour : 10/11 - Abstention : 1/11 - Contre : 0/11

### Vote des taux d'impositions directes

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour cette année.

Foncier bâti : 5,81 %

Foncier non bâti : 5,93 %

CFE : 10,18 %

La taxe d'habitation ne fait plus l'objet d'un vote de taux depuis cette année mais d'une compensation versée par l'Etat.

### Résultat du vote

Pour : 10/11 - Abstention : 1/11 - Contre : 0/11

### Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2020.

<u>TITULAIRES</u>	<u>MONTANT 2020</u>
ACPEI	100,00 €
ADMR	500,00 €
Familles Rurales des 5 villages	450,00 €
Récréaire.Coole	80,00 €
Les Amis de nos Eglises	80,00 €
Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Nuisement-sur-Coole	100,00 €
MARPA	105,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 415,00 €</b>

### Résultat du vote

Pour : 10/11 - Abstention : 1/11 - Contre : 0/11

## **Investissements 2020**

Les travaux retenus pour 2020 :

- Enfouissement des réseaux: Rue du Moulin, Rue du Reu, Rue Maria Galland, Chemin de l'Abreuvoir.
- Achat terrain Consorts Horguelin.
- Cheminement piétonnier avec passerelles.
- Serre : film adhésif.

- Ruche.
- Espace cinéraire.
- Rue des Auches Chevines : contrôle puisards.
- Tablettes, Ordinateur mairie.
- Désherbeur thermique.

### Résultat du vote

Pour : 11/11 - Abstention : 0/11 - Contre : 0/11

## **Réunion du 8 juillet 2020**

### **Prêt relais 20 000,00 €**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 20 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide de valider l'offre de la Banque Postale suivant les conditions suivantes :

#### Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Montant du prêt : 20 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 2 ans  
Objet du contrat de prêt : Préfinancement de FCTVA  
Taux d'intérêt annuel : 0,75 %  
Commission d'engagement : 100 €, soit 0,5 % du montant du prêt-relais.

#### Résultat du vote

Pour : 11/11 - Abstention : 0/11 - Contre : 0/11

### **Emprunt 130 000,00 € / La Banque Postale**

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide de valider l'offre de la Banque Postale suivant les conditions suivantes :

#### Principales caractéristiques du contrat de prêt

Montant du prêt : 130 000,00 €  
Durée du contrat de prêt : 10 ans  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,76 %  
Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : échéances constantes  
Commission d'engagement : 200,00 €

#### Résultat du vote

Pour : 11/11 - Abstention : 0/11 - Contre : 0/11

### **Convention rétablissement / SANEF**

Conformément à la demande du Ministère de la Transition écologique et solidaire et à la loi du 7 juillet 2014 visant à répartir les responsabilités et les charges financières concernant les ouvrages d'art de rétablissement des voies, le groupe Sanef a réalisé un recensement des conventions de rétablissement pour l'ensemble des ouvrages présents sur son réseau.

Une convention doit être réalisée pour l'ouvrage A26 PS 318.1, dit Voie communale n° 3 entre la SANEF et la commune de Nuisement-sur-Coole répartissant notamment les responsabilités de chacune des parties pour l'entretien de l'ouvrage et de la voirie.

Les travaux de remise en état demandés par le Conseil Municipal ayant été réalisés par la SANEF.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser la signature de cette convention.

#### Résultat du vote

Pour : 11/11 - Abstention : 0/11 - Contre : 0/11

# Elections municipales

C'est dans une atmosphère très particulière qu'ont eu lieu le 15 mars les élections municipales.

La participation a été de 59,23 % alors que la moyenne nationale était de 42,74 %. La liste présentée a reçu plus de 80 % des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal s'est enfin réuni le 23 mai pour élire le maire et les adjoints.

- Pascal VANSANTBERGHE, seul candidat, a été élu Maire.

- Daniel PONSIGNON, seul candidat, a été élu 1<sup>er</sup> Adjoint.
- Bernadette MAURICE, seule candidate, a été élue 2<sup>ème</sup> Adjointe.
- Nicolas RAGOT, seul candidat, a été élu 3<sup>ème</sup> Adjoint.

Sans tarder, les élus se sont mis au travail pour notamment établir le budget de cette année et définir les orientations d'investissement.

## CCMC

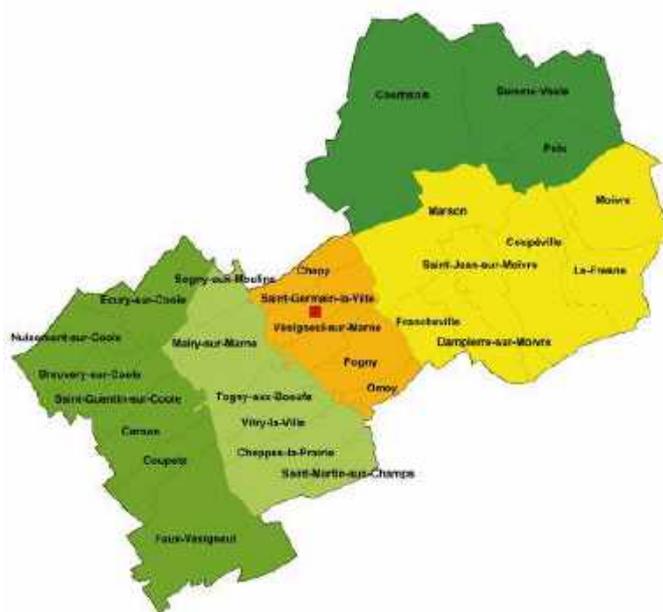
### Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

C'est le 9 juillet qu'ont pu avoir lieu les élections de la Communauté de Communes. En effet, 3 communes de notre communauté ont dû avoir recours à un deuxième tour d'élection pour enfin élire leur maire, représentant au sein de cette instance.

#### Ont été élus

- Président : Julien VALENTIN, nouveau maire de Dampierre-sur-Moivre.
- 1<sup>er</sup> vice-président : Pascal VANSANTBERGHE, maire de Nuisement-sur-Coole en charge du plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace, des grands travaux, amélioration de l'habitat et du cadre de vie.
- 2<sup>ème</sup> vice-présidente : Milène ADNET, maire de Courtisols en charge du social, de la maison de santé et de la MARPA.
- 3<sup>ème</sup> vice-président : René SCHULLER, maire de Saint-Germain-la-Ville en charge des finances.
- 4<sup>ème</sup> vice-président : Catherine PUJOL, maire de Mairy-sur-Marne en charge du scolaire, périscolaire et animation du territoire.
- 5<sup>ème</sup> vice-président : Noël VOISIN dit LACROIX, maire de Marson en charge de l'eau et de l'assainissement.

**Pour rappel**, la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par fusion des Communautés de Communes de la Guenelle, du Mont de Noix, de la Vallée de la Coole et de la Vallée de la Craie et élargie le 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle.



# URBANISME

## Permis de construire

PC 051 409 19 R006

Petite rue - Maison d'habitation

PC 051 409 19 R007

Le Haut Hubert – Hangar

PC 051 409 20 R001

Rue des vignes - Maison d'habitation

## Déclarations préalables

DP 051409 20 R0001

13 rue Maria Galland - Mur Clôture

DP 051409 20 R0002

4 chemin des Conges – Clôture

DP 051409 20 R0003

15 Grande rue – Terrasse, Portail, Agrandissement  
fenêtres

DP 051409 20 R0004

8 avenue de la Gare – Serre

DP 051409 20 R0005

31 Grande rue – Clôture

DP 051409 20 R0006

1 ruelle des Auches - Ravalement de façade

DP 051409 20 R0007

4 chemin des Haies – Clôture

DP 051409 20 R0008

1 Petite ruelle – Pergola

DP 051409 20 R0009

Le Mont de bataille - Création pylône

DP 051409 20 R0010

5 Petite ruelle – Clôture, Terrasse

DP 051409 20 R0011

Rue des Vignes - Couverture photovoltaïque

DP 051409 20 R0012

10 rue des Auches Chevines – Clôture

DP 051409 20 R0013

33 Grande rue - Réhabilitation d'une grange en  
surface d'habitation

DP 051409 20 R0014

14 rue Haute – Ravalement de façade

## Certificats d'urbanisme

CU 051 409 20 R001

Rue haute - Rétrocession de trottoir

CU 051 409 20 R002

Rue Haute - Rétrocession de trottoir

CU 051 409 20 R003

Rue Haute - Rétrocession de trottoir

CU 051 409 20 R004

Rue Haute - Rétrocession de trottoir

CU 051 409 20 R005

31 bis Grande rue – Vente

CU 051 409 20 R006

5 Petite ruelle - Vente

*Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
les dossiers d'urbanisme sont instruits  
par la Communauté de Communes  
de la Moivre à la Coole.  
Les dossiers sont à remettre en mairie.  
Il vous sera délivré accusé de réception  
de votre demande.*

# ÉTAT CIVIL



## Naissances

*(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)*

**Justin** né le 27 avril 2020, fils de Nadège HENRY et Laurent VALLET, petit frère de Nathan, demeurant 1 rue du Moulin, petit-fils de James et Marie-Irène HENRY demeurant 15 allée du Château.

**Lara** née le 30 avril 2020, fille de Chloé BOITEUX et Maverick VECRIN, demeurant 6 rue Haute.

**Lyna** née le 8 mai 2020, fille de Mathilde GEY et Sébastien GERODEL, petite sœur de Mathis, demeurant 11 rue Maria Galland, petite-fille de Patrick et Nathalie GERODEL demeurant 17 Grande rue.

**Margot** née le 14 août 2020, fille de Tony DERVIN et de Lucile BADREAU demeurant allée du Château.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue dans notre village et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

## Pacs - Mariage



En raison du Covid19 et pour se conformer aux règlements sanitaires en vigueur, plusieurs cérémonies de mariage ont été reportées. Vous les retrouverez vraisemblablement dans l'état civil des Petits Nuisementais à venir.

## Décès



Luc MESTRUDE est né le 13 août 1952 à Vraux, village où il passe toute son enfance.

Après un apprentissage de menuiserie, il intègre le magasin "Gautier-Monsieur Meuble".

Fort de l'expérience acquise, il s'installe à son propre compte en 1992 comme cuisiniste.

Après la cession de son fonds de commerce en 2010, toujours actif, il continue d'épauler son repreneur. Il est notamment à ses côtés lors du Salon de l'Habitat ou de la Foire de Châlons où il aime retrouver ses clients. Bricoleur il ne sait pas se reposer, toujours prêt à aider ses enfants dans leurs travaux.

En 1974, il épouse Solange DIOT. Très vite ils font construire leur maison et viennent s'installer à Nuisement au 48 Grande rue. Trois enfants vont naître de cette union.

Rapidement il rejoint le corps des sapeurs-pompiers de Nuisement et fait découvrir sa passion pour le tir à l'arc aux nuisementais. Dès 1986 à la création du club "Les Archers de la Coole" il fait partie du bureau comme trésorier et puis en devient le Président.

Patient il initie de nombreux nuisementais qui participent à des concours. Il organise des championnats départementaux, concours de Tir Fédéral et tirs au drapeaux au village avec brio.

Malade courant 2019, il s'est endormi entouré des siens le 10 janvier 2020, à 67 ans.

Le Petit Nuisement présente ses sincères condoléances à Solange, son épouse, à ses enfants, petits-enfants et à toute sa famille.

# FLEURISSEMENT

Vous avez certainement constaté que beaucoup de bacs, pots, vasques sont restés vides. La pandémie a eu raison des efforts portés par la commission fleurissement et des volontaires déterminés.

Il a été décidé de ne fleurir que les points névralgiques du village, les entrées du village, la mairie, le rond-point, le mur de l'église, l'entrée du Centre Culturel même si celui-ci est resté fermé tout ce temps.



Les fleurs sont issues en très grande partie des semis effectués par Patrick dans la serre.

Les plantations ont été réalisées par Patrick et Flavien en respectant les règles sanitaires en vigueur. Leurs efforts n'ont pas été vains car encore maintenant, malgré la sécheresse et les grosses chaleurs, les plantes ont bien résisté grâce à l'arrosage.

# TRAVAUX DANS LE VILLAGE

En cette période compliquée sur le plan sanitaire, les gros travaux ont été réduits. **La réfection de l'assainissement et l'évacuation des eaux pluviales de la Mairie** ont pu être réalisées. Tout a été réparé, consolidé, raccordé, les regards refaits et les pentes respectées. Après les tests d'étanchéité, tout a été remblayé, les dalles du parvis remises en place pour redonner un cachet à l'esplanade de la Mairie, en attendant les futurs travaux d'accessibilité reportés.



## PONT "Chemin de l'Issue"

La tragédie survenue le 18 novembre dans le Tarn nous a amenés à réfléchir sur nos infrastructures communales et plus particulièrement sur le pont enjambant la Coole sur le Chemin de l'Issue.



Ce pont, utilisé principalement pour l'activité agricole et équestre, a la particularité de supporter le réseau d'alimentation en eau potable du village. Il est donc très important de veiller à sa conservation et sa solidité pour ces trois raisons. Les engins agricoles ayant évolué en capacité de travail, leur poids et leur tonnage ont considérablement augmenté. L'activité routière liée à l'activité a suivi cette évolution.

Des travaux de rejointoiement ont été réalisés en 2013, sur conseils des services du département.



En septembre 2020, une entreprise spécialisée interviendra pour calculer la charge qui peut être supportée sans dommage par cet ouvrage. Nous pourrons, en fonction du résultat, prendre si nécessaire les mesures visant à préserver notre alimentation en eau potable et l'ouvrage, tout en facilitant l'activité agricole.

## ACCÈS PIETON A L'ESPACE DESSAULE

Dans la continuité de l'espace Dessaule, il apparaît aujourd'hui que le problème majeur rencontré par les habitants de la commune est et sera l'accès au cimetière.

En effet, celui-ci étant situé à l'extérieur de la commune, il n'existe pas actuellement d'autre accès que la route et le pont.

Conscient de cette problématique, nous avons anticipé dès la construction de la zone de l'Espace Dessaule, la construction d'un accès piéton.

Ce projet sera conçu en deux parties :

1. La première partie est la création d'un chemin piétonnier arrivant jusqu'aux passerelles et longeant en toute sécurité la route.
2. La deuxième partie sera la construction de deux passerelles longeant le pont routier actuel permettant l'accès au chemin piétonnier de l'espace Dessaule. Cette deuxième partie nécessitera de passer par une *Assistance à Maîtrise d'ouvrage* (AMO) dont vous trouverez ci-dessous quelques éléments techniques.

L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour une étude de construction d'ouvrage d'art se déroulera en quelques lignes de la façon suivante : nous solliciterons plusieurs entreprises conformément au code des marchés publics afin d'obtenir de leur part un devis pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant la réalisation des études de conception de projet de chaque ouvrage et l'établissement du dossier de consultation des entreprises.

Un relevé des berges a été réalisé par un géomètre expert. De même, nous allons engager une étude géotechnique.

**Vous l'aurez compris, nous n'en sommes qu'au tout début de ce projet sur lequel vous serez tenus informés régulièrement.**



## Sécurité routière et activité agricole

Plusieurs d'entre vous nous ont alertés sur les risques liés à la circulation des engins agricoles en cette période de moisson. Il ne faut pas oublier que l'activité agricole est un élément moteur de notre alimentation et est implantée depuis la nuit des temps sur le village. Les exploitations se sont agrandies bien que le nombre d'agriculteurs ait diminué ce qui explique le développement des déplacements.

La modernisation mécanique fait que les engins utilisés sont plus lourds et plus puissants que dans le passé. Leurs conducteurs sont sensibilisés à leur conduite, mais doivent aussi subir l'activité routière croissante et, il faut le dire, le non-respect des règles de stationnement. Ils empruntent parfois de ce fait des itinéraires inadaptés. C'est pourquoi il appartient à chacun de respecter l'autre et d'y mettre un peu de courtoisie.

Il ne faut pas oublier que les chemins de l'association foncière sont d'abord dévolus à l'activité agricole qui plus est en période d'intenses activités.

Même s'ils ne sont pas interdits au public, il est fortement recommandé de les emprunter avec prudence.



Le Président de l'association foncière est intervenu pour des questions de sécurité routière dans le virage à la sortie du village. Le pont du Chemin de l'Issue sera expertisé dès septembre pour savoir quelle charge il peut supporter.

Nous avons proposé à l'Association Foncière de nous rencontrer afin d'examiner ensemble ce qui est possible de mettre en œuvre afin de renforcer la sécurité tout en ne gênant pas l'activité agricole.

Comme vous le constatez, la sécurité est notre souci premier. Mais il est aussi de la responsabilité de tous de respecter les lois et les obligations.

## Parc éolien et biodiversité

Le projet de parc éolien arrive dans sa phase de dépôt auprès des services compétents. Nous avons pu, au rythme des différentes rencontres publiques, vous présenter les projets pouvant bénéficier des mesures compensatoires. Nous avons sollicité à cet effet le représentant de la société Symbiose qui a pu nous présenter les orientations possibles en milieu agricole pour favoriser la biodiversité. Nous savons aujourd'hui que cette orientation a été retenue car la société Nordex mandatera Symbiose pour que les meilleures solutions de développement et de continuité écologique se fassent sur notre territoire.

Un effort significatif est fait puisqu'une somme d'environ 450 000 € sera dévolue à ce projet en sus des 10 000 € attribués pour l'étude.

Les projets sur le village seront abondés à hauteur d'environ 300 000 €. Les projets proposés sont tous en lien direct avec la préservation de l'environnement et de la biodiversité (cheminement doux, véhicule électrique, aménagement du centre du village, enfouissement des réseaux...).

Parrallèlement, nous avons mandaté la ligue protectrice des oiseaux (LPO) pour effectuer un audit de notre territoire et nous permettre de mettre en œuvre leurs conseils. Ce travail sera restitué lors d'une séance publique, afin de permettre à chacun de participer à sa façon à la préservation de notre environnement. Une visite guidée sera également organisée par la LPO sur notre territoire pour en expliquer toutes les richesses.

# Enfouissement des réseaux

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens rue Maria Galland, rue du Reu, rue du Moulin et chemin de l'Abreuvoir, viennent de débuter. Des raisons autant esthétiques que sécuritaires ont prévalu sur ce dossier. En effet, une bonne partie du réseau d'électricité est encore en fils nus et le SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) cherche à les remplacer ; ceci afin d'éliminer les pannes potentielles en cas de grand vent et les risques d'accident lors des interventions à proximité des fils nus.

Que dire sur le plan esthétique du secteur... Quatre réseaux se superposent, l'énergie électrique, l'éclairage public, la téléphonie et depuis peu la fibre. Autant dire que ce n'est pas très joli alors que les maisons neuves de ces rues, ont une adduction souterraine en électricité et en téléphonie.



La commune s'est donc inscrite dans un programme d'enfouissement auprès du SIEM, notre délégataire de service pour ce domaine, et après quelques temps d'attente notre tour vient d'arriver.

Après une pré-étude de faisabilité et d'implantation au printemps, l'étude terrain a été réalisée cet été avec des visites auprès de chaque propriétaire ayant encore une adduction aérienne, afin de rechercher la meilleure solution technique et esthétique pour accéder à leur logement.

De nouveaux candélabres vont donc être installés pour l'éclairage public avec un positionnement permettant de supprimer les « trous noirs ».

Pour prendre en compte la suppression de tous ces fils, perchoir idéal de nos hirondelles, la commune réfléchit à l'aménagement d'autres supports leur permettant de faire « causette ».

La réunion du 28 août a permis d'éclaircir les derniers points en suspens : durée et impact de circulation lors des travaux, contraintes pour les habitants, stockage des matériaux, coordination des différents intervenants et bien sûr l'établissement du planning qui vont s'étaler sur plusieurs mois ...

Des travaux de voirie seront également réalisés sur les traversées de route et en 2021, nous verrons s'il est nécessaire de reprendre une partie de la bande de roulement comme la commune le fait régulièrement pour l'entretien des rues.

Ainsi, Nuisement poursuit son embellissement et sécurise ses réseaux. Il reste encore du travail car il y a actuellement 2300 m de câbles d'alimentation électrique et de téléphone en aérien dont près de 400 m en fil nus, 47 points d'éclairage public sur poteau EDF et 84 maisons ayant une adduction d'électricité et/ou de téléphonie en aérien ...

# La fibre arrive... Oui, mais quand ?

Fin mai c'était l'effervescence dans les rues du village. Des équipes de techniciens implantaient le réseau de distribution de la fibre. C'est donc pour bientôt, certes oui, mais nous n'avons toujours pas de date et si on en croit les plannings, ça ne sera pas pour cette année ...



D'abord, comment est-il organisé ce réseau fibre ? Eh bien un peu comme le réseau cuivre de notre téléphone et de notre ADSL mais sur une plus grande dimension. En effet si le signal électrique du réseau cuivre avait une portée moyenne de 8 kms depuis le NRA (Nœud de Raccordement Abonnés ; celui d'Ecury pour nous), le signal lumineux du réseau fibre, qui part du **NRO** (Nœud de Raccordement Optique) a une portée jusqu'à 30 kms.

Le nôtre est basé à Pogny, il est implanté depuis fin 2018, mais l'installation des "équipements actifs" (ceux qui envoient le signal lumineux vers chaque habitation) reste encore à finaliser.

Ce **NRO** est raccordé sur le réseau de collecte (1) vers le central régional basé à Reims. Puis le signal part vers le **SRO** (Sous-Répartiteur Optique), basé pour nous sur la place à Ecury, c'est le réseau de transport (2).

C'est dans cette armoire que l'opérateur choisi par le client final viendra raccorder votre ligne. C'est ensuite le réseau de distribution (3) qui aboutit au **PBO** (Point de Branchement Optique). C'est cette partie du réseau qui a été installée en mai dernier, sur les poteaux (là où le réseau de téléphonie est aérien), ou dans des chambres sous trottoir dans les rues où le réseau est déjà sous-terrain.

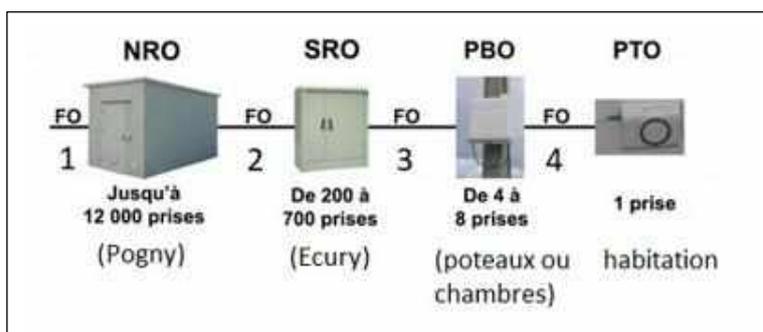
C'est en effet un point important du déploiement de ce nouveau réseau par Losange, la société choisie par la Région Grand Est : le réseau fibre de distribution suit le réseau de téléphonie cuivre actuel. Donc là où le téléphone est en sous-terrain, la fibre sera déployée en sous-terrain et là où le téléphone est en aérien, la fibre sera déployée en aérien.

Il en sera de même pour la dernière partie du réseau, le branchement (4), du PBO jusqu'au **PTO** (Point de Terminaison Optique) au domicile, aérien ou sous-terrain selon la configuration de votre logement.

A noter que ce branchement sera réalisé gratuitement pour le client final, la prise en charge financière étant supportée par la Communauté de Communes. Sauf bien sûr si des travaux complémentaires sont nécessaires : fourreaux bouchés ou inexistant, élagage ...

Mais nous y reviendrons au moment opportun. D'ailleurs des réunions publiques seront organisées quand les conditions sanitaires le permettront.

En attendant, le site <https://www.losange-fibre.fr/> permet de suivre l'évolution des chantiers et de vérifier son éligibilité, ainsi que la liste des opérateurs déjà présents pour réaliser les branchements.



# INFOS... INFOS... INFOS...

## Nos employés communaux mis à l'honneur

Le 2 juillet, M. le Maire entouré du Conseil Municipal a rendu hommage à deux de nos employés communaux :



### Madame Clara ANTUNES

Elle est entrée au service de notre collectivité en septembre 2003.

Employée sérieuse, méticuleuse, très discrète, s'acquittant de toutes les tâches avec professionnalisme, notamment l'entretien du Centre Culturel depuis 2013, elle a fait valoir ses droits à la retraite ce 1<sup>er</sup> avril.

Des fleurs et une évocation gourmande lui ont été remises en témoignage de notre reconnaissance pour cet engagement professionnel.

Nous lui souhaitons une longue et paisible retraite.

### Monsieur Patrick EBNER

Patrick est au service de notre commune depuis le 23 avril 1998.

Après avoir retracé sa carrière et relaté ses compétences professionnelles, notamment son excellente connaissance de tous les corps de métiers, c'est avec une certaine émotion que M. le Maire lui a remis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale du travail échelon argent (20 ans).

## Rétrocession route de Cheniers

Le département vient de nous rétrocéder plus de 20 000 m<sup>2</sup>, surface nécessaire d'emprise lors de la construction de l'autoroute.

Parallèlement, la SANEF nous a rétrocédé l'entretien de la bande roulante, des évacuations d'eau pluviales et des trottoirs du pont de l'autoroute. Préalablement, le Conseil Municipal avait demandé la remise en état de ces structures, ce qui a été réalisé. La convention de cession a pu être signée.



## Ecole

L'étanchéité de la toiture de l'école donnant de réels signes de faiblesse, une nouvelle expertise a eu lieu pendant le confinement afin d'en établir la responsabilité.

Nous sommes en attente des résultats pour enfin entreprendre les actions correctives.



# INFOS... INFOS... INFOS...

## Dévouement Citoyen COVID 19

Comme annoncé dans l'édito, plusieurs initiatives personnelles ont permis de créer une chaîne de solidarité dans notre collectivité pendant cette période éprouvante qui a débuté le mardi 17 mars pour se prolonger jusqu'à fin mai.

Rapidement, nous avons commandé des masques en vue de la levée du confinement afin d'en doter chacun d'entre vous. Une Nuisementaise depuis peu, Alexandra Thiery, contacta parallèlement M. le Maire afin de proposer la confection de masques réutilisables pour les enfants et les agents en prévision de la réouverture de l'école de la vallée de la Coole.

Après une réponse évidemment positive, et un appel aux volontaires via l'application Illiwap, une chaîne de 12 couturières, repasseuses, assembleuses s'est formée très rapidement. Chacune apportait fil, draps, bonne humeur et savoir-faire. Avec toutes les mesures de précaution, deux samedis étaient consacrés à un atelier commun au Centre Culturel, ce qui permettait une bonne distanciation entre les bénévoles.



Très vite, la capacité de production permettait d'être plus ambitieux sur la dotation. Ainsi, M. le Maire proposa de doter tous les habitants du village.

Sans hésiter, le challenge était relevé, d'autant plus que les annonces gouvernementales laissaient entrevoir un rapide assouplissement des mesures imposées jusqu'alors. Ainsi, chacun et chacune d'entre vous a pu recevoir un masque réutilisable et deux masques chirurgicaux, ces derniers étant récupérés la veille de la distribution.

Les nombreux messages de remerciement attestent de la reconnaissance des Nuisementais et Nuisementaises envers celles qui ont pris de leur temps au profit et pour la protection de tous.

**Un grand merci à Alexandra, à l'origine de cette action, mais aussi à Bernadette, Catherine, Delphine, Evelyne, Ghislaine, Justine, Maryse, Nadine, Nicole, Sabrina et Stéphanie qui ont démontré leur altruisme.**



*P.S : il reste des masques réutilisables à disposition en mairie dans la limite du stock.*

## Déconfinement anticipé



Ne supportant apparemment plus le confinement, deux chevaux venant de Breuvery se sont octroyés, un matin, quelques moments de liberté dans la Grande rue de Nuisement, avant d'être récupérés par leur propriétaire.

# INFOS... INFOS... INFOS...

## Distribution du courrier et Services postaux



Le courrier n'est plus distribué le samedi depuis plus de trois mois ! En étiez-vous informés ?

Certains jours, la distribution n'est pas non plus assurée et cela de façon aléatoire. Votre facteur n'est pas en cause, cela résulte de restructurations des services de la poste sans que les communes en soient préalablement informées.

Par plusieurs courriers et courriels, nous avons demandé l'ouverture d'un point poste au Relais de la Coole, appuyant le souhait des propriétaires. Le chargé de développement de la Marne et le président de la commission, saisi pour l'un oralement et par écrit pour les deux n'ont pas jugé utile de nous répondre même négativement. Comme pour les restructurations aucune information n'a été donnée ; c'eut été la moindre des politesses ! Notre député était pourtant intervenu pour appuyer notre demande. Nous avons bien reçu début juillet par contre le journal de la poste qui vante ses maintiens de services publics et sa proximité avec les territoires (sic).

## Dégradations

De nombreuses dégradations ont été commises sur le village avant et pendant le confinement. Des panneaux routiers et des panneaux indicateurs pliés, voire cassés, vasques jetées au sol, voiture rayée, dégradée et rendue inutilisable, la liste est longue des exactions commises notamment par un jeune du village pris en flagrant délit. La gendarmerie est intervenue et des procédures sont en cours pour sanctionner pénalement et pécuniairement les auteurs.



# INFOS... INFOS... INFOS...

## Plantations d'arbres et utilisation des déchets verts



Les peupliers du terrain communal situé route d'Ecury ayant atteint leur maturité, ils ont été abattus et revendus. Une partie de la somme reçue a servi à la plantation de plus de 200 arbres de différentes essences sur ce site.



Nos employés municipaux ont procédé à la taille des arbres et arbustes sur le village. Les branches ont été broyées et le paillage récolté a servi à l'entretien des massifs fleuris ou arborés.



Les herbes et autres pousses autour de l'école et du gymnase ont été broyées.

## BOITE à LIVRES COUR DE LA MAIRIE

Une boîte à livres avait été installée par l'association Récréalire de Breuvery sur Coole à l'Espace Jean Pol Daumont. Après quelques mois sans incident, cette boîte a été détruite par une ou des personnes mal intentionnées, faisant suite aux dégradations des livres constatées par la responsable du renouvellement des livres. L'association a donc décidé de ne plus maintenir ce service.

Profitant du COVID et de l'impossibilité de travailler pendant un temps en extérieur, Patrick, notre employé communal en a fabriqué une autre. Elle a été installée dans la cour de la mairie, à proximité des bancs et des ombrages de la végétation. Rapidement, des livres ont été déposés, rejoignant ceux déposés par des élus, notamment des romans récents. Cuisine, roman, histoire, livres jeunesse, il y en a pour tous les goûts. Le rythme des échanges témoigne de l'accueil favorable des lecteurs nuisementais.

Le principe en est simple : Vous pouvez prendre un livre, le lire, et le remettre après usage et en profiter pour y déposer un ou des livres que vous voulez mettre en lecture. La citoyenneté est l'unique règle de gestion. Bonne lecture ...



# INFOS... INFOS... INFOS...



## Une ligne de bus Vatry → Nuisement-sur-Cooles → Ecury-sur-Cooles → Châlons-en-Champagne et retour ?

En accord avec nos collègues d'Ecury-sur-Cooles, le Conseil Municipal vous proposera bientôt un questionnaire permettant d'évaluer les besoins en transport collectif depuis nos communes en direction de Vatry ou de Châlons en Champagne.

Qui peut être concerné ?

- Les jeunes non titulaires du permis et désirant se rendre vers des points d'attractivité.
- Les personnes se rendant à des heures régulières pour leur travail ou pour y trouver un autre moyen de transport (train).
- Les personnes sans véhicules pour subir des examens, des soins, des consultations ...
- Les personnes désirant effectuer des achats.
- Et d'autres cas non recensés.

Potentiellement nos deux villages recensent 870 habitants, mais d'autres villages pourraient être concernés.

Actuellement, le réseau Fluo Grand Est passe par la RD 977.

Le projet que nous voudrions présenter à la région est de faire passer cette ligne par Nuisement, Ecury puis Coolus, Châlons. Inversement, les personnes travaillant sur Vatry pourraient l'utiliser.

Actuellement 6 allers-retours sont proposés de 6 h 00 à 19 h 30.

En fonction des résultats de cette consultation, nous proposerons des adaptations auprès de la Région Grand Est.

Affaire à suivre ...

## TRANQUILITE et RESPECT

Nous sommes souvent alertés pour des problèmes de bruit.

Nous rappelons l'arrêté préfectoral du 25 avril 1990 fixant les horaires de tontes et d'utilisation des moteurs thermiques :

- de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30  
les jours ouvrables
- de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00  
les samedis
- de 10 h 00 à 12 h 00  
les dimanches et jours fériés

En respectant ces horaires, vous respecterez la tranquillité et le bon voisinage.

*Vous organisez une soirée ou un évènement dans votre jardin ?*

*Pensez à en avvertir vos voisins.*

*Un bruit vous dérange ?*

*Allez voir la personne concernée et essayez de régler ce problème.*

Très souvent, le trouble cesse immédiatement et vos rapports cordiaux avec vos voisins n'en sont pas altérés.



# INFOS... INFOS... INFOS...



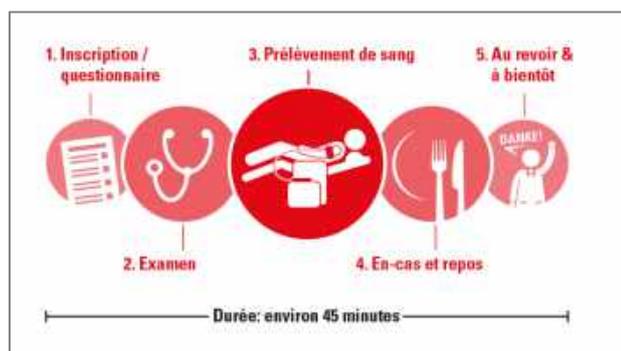
Malgré la situation actuelle du covid-19, le don du sang à bien eu lieu au Centre Culturel de Nuisement le Jeudi 30 avril de 16 h 00 à 19 h 30.

En tout, plus de 50 donneurs et donneuses se sont présentés pour aider de nombreuses personnes dans le besoin à chaque instant.

Pour rappel, le don du sang se fait par un prélèvement intraveineux. Il n'est donc pas plus douloureux qu'une simple prise de sang. Dans le cas du don du sang total, une fois le prélèvement effectué, à raison de 400 ml en moyenne par donneur, la séparation des composants sanguins principaux est effectuée pour les besoins spécifiques de chaque patient.

Les étapes du don du sang sont très simples. La première étape est de se rendre dans le lieu de collecte. Les bénévoles viennent ensuite vous prendre en charge pour un entretien médical. Une fois celui-ci effectué, le prélèvement peut avoir lieu.

La quantité de sang prélevé lors d'un don se situe entre 420 et 480 ml en une dizaine de minutes. Enfin, les bénévoles vous proposent des repas sucré ou salé ainsi que des boissons pour récupérer.



Au cours d'une année, un maximum de 24 prélèvements est autorisé par donneur, tout type de don confondu.

Pour pouvoir donner son sang, plusieurs facteurs sont à prendre en compte comme avoir entre 18 et 70 ans et peser plus de 50 kg. Il y a ensuite les contre-indications liées à l'état de santé, aux pratiques personnelles et les séjours à l'étranger.

Une fois le sang prélevé, celui-ci doit aller au laboratoire d'analyse pour être qualifié. Si le sang contient une anomalie, celui-ci est détruit et le donneur est averti.

Après validation du sang, celui-ci peut être conservé 35 jours entre 2 et 6°C. La poche de sang est ensuite filtrée pour décanter les différents composants, puis celui-ci est transfusé selon ces besoins.

Pour ce don du sang, nous avons laissé la parole à Laura qui a donné son sang pour la première fois et qui nous parle de son expérience et de son ressenti.

« C'était mon tout premier don du sang et j'étais particulièrement curieuse de voir comment tout ce système fonctionne, de l'accueil jusqu'à la récupération. Tout est resté très professionnel malgré la situation actuelle et les bénévoles m'ont très bien accueillie, m'ont très bien expliqué le fonctionnement du don du sang. Je suis donc arrivée où l'on m'a désinfecté les mains puis donné une bouteille d'eau à boire avant de donner mon sang pour ne pas être déshydratée. J'ai ensuite répondu à un questionnaire d'une cinquantaine de questions personnelles puis j'ai été prise en charge par une médecin qui a pris ma tension et m'a envoyée vers une infirmière pour effectuer le don du sang. Une fois allongée sur le fauteuil, l'infirmière m'a fait un test sérologique pour voir si mon sang contenait bien des anticorps. Une fois ce test validé, le don du sang se fait durant 10 minutes puis je suis dirigée vers les repas sucré et salé pour récupérer pendant environ 20 minutes. Enfin le don du sang est fini, je suis repartie. J'ai reçu peu de temps après un mail de l'EFS pour me dire que mon sang était parfait et que je pourrais redonner mon sang à la prochaine collecte. Je n'ai eu aucun symptôme après-don.

C'est une très bonne expérience et le fait de savoir que mon sang peut sauver une vie me suffit amplement pour me rendre à chaque don du sang. »

**Le prochain don du sang  
à Nuisement-sur-Coole  
aura lieu le 9 novembre 2020  
et nous espérons que vous serez  
encore plus nombreux qu'à  
la dernière collecte pour aider  
les personnes dans le besoin.**



## **Pourquoi le don du sang est-il si important dans notre système de soin ?**

Le sang est **irremplaçable car fabriqué uniquement par le corps humain.**

Aujourd'hui les besoins des 1500 établissements français, hôpitaux et cliniques, sont de **10 000 DONNS par JOUR**. En 2019 près de 3 millions de dons (sang, plasma ou plaquettes) ont été réalisés avec 1.6 millions de donneurs presque à égalité hommes-femmes (48 %-52 %) dans 128 centres fixes et 40 000 collectes mobiles comme à Nuisement.

**1 million de patients** ont pu recevoir une transfusion, la majorité pour les maladies du sang et des cancers (47 %) et les actes chirurgicaux (35 %). Les transfusions sont partielles car on transfuse uniquement le composant dont a besoin le malade, que ce soient les globules rouges, le plasma ou les plaquettes. Les produits sanguins servent aussi à produire des médicaments.

A chaque don, des échantillons sont prélevés pour faire des tests biologiques. Si une anomalie est détectée le donneur est averti. Donner son sang permet donc aussi **un suivi régulier de la qualité de son sang**. Le sang est ensuite filtré pour retirer les globules rouges puis centrifugé pour séparer ses composants dont la durée de vie est variable.

Par exemple les plaquettes ne sont utilisables que 7 jours. Cela explique que parfois, pendant les périodes de faibles dons, un appel est fait dans les médias pour relancer les collectes car les besoins ne baissent pas.

Le don du sang permet de sauver des vies et fait partie de la qualité de notre système de soin.

Il existe aussi le **don de moelle osseuse** qui est indispensable pour certaines maladies du sang.

Et le **don d'organes** prolongeant la vie de personnes pour qui c'est le dernier espoir. Faites savoir à votre entourage votre volonté à ce sujet car il est possible de sauver des gens par un dernier geste de générosité.

Pour plus de renseignements sur le don du sang vous pouvez contacter l'Établissement Français du Sang (site : [dondusang.efs.santé.fr](http://dondusang.efs.santé.fr)) et pour le don d'organes ou de moelle osseuse, l'association France Adot (site [France-adot.org](http://France-adot.org)).



# - *NUISEMENT d'Autrefois* -

Dans ses projets d'aménagements de loisir, la commune souhaite redonner vie à une parcelle en bord de Coole, en bas de la Petite Ruelle. Cette parcelle n'abrite pas un ancien lavoir comme certains le pensent mais les vestiges de ce qui aurait pu être une pisciculture.

Ce terrain appartient actuellement à la famille Horguelin, les descendants de Paul. Mais qui était ce Paul Horguelin que les plus anciens ont bien connu ?

Né en 1899 à Sommauthe dans les Ardennes, son Papa meurt quand il est encore enfant. A 11 ans, il part en pension en Haute-Marne et sa Maman, institutrice, est nommée à Nuisement, facilitant ainsi les visites grâce à la gare.

Après son certificat d'études, puis le baccalauréat, il entreprend des études d'agronomie à l'institut Agricole de Beauvais. Et en 1921, il soutient sa thèse devant les délégués de la Société des Agriculteurs de France : "Projet d'installation hydro-électrique dans une exploitation agricole". Il est donc Ingénieur Agricole.

Mais depuis son adolescence il a une grande passion pour la transmission radio, toute naissante à cette époque. Il tend même une antenne entre le clocher de l'église et le toit de l'école (l'actuelle mairie où il habite avec sa mère) afin de pouvoir capter, avec un poste à galène de sa construction, les signaux horaires émis depuis la Tour Eiffel.

En 1919, maîtrisant le morse, il intègre le service des transmissions des armées, dans l'armée du Rhin, puis à la Tour Eiffel. Il peut ainsi assouvir sa soif de savoir.

En 1922, il construit un pylône métallique de 22 mètres (que les Nuisementais nomment « la Tour Eiffel » et dont on peut encore admirer les vestiges au centre du village). La même année il construit ses premiers récepteurs et son talent est récompensé par un "Grand Prix" lors d'une exposition de TSF organisée par le Concours Lépine. Paul Horguelin est alors considéré comme l'un des meilleurs constructeurs français de TSF de l'époque.

Les commandes affluent et il crée alors la société "Radio-Techna" dont l'objet est la fabrication et la distribution des appareils du même nom. Ceux-ci seront fabriqués dans ses ateliers à Nuisement jusqu'en 1934 et seront vendus partout en France grâce à un réseau bien développé.

Les années 30 verront le développement de nombreuses marques de TSF. Paul abandonnera la fabrication et choisira alors de devenir revendeur de la marque Philips et il ouvrira des magasins de vente à Reims, Châlons et Epernay.

Cela étant, l'ingénieur agronome s'est également fait un nom dans un tout autre domaine : l'apiculture.

Paul Horguelin fait construire dès 1935 un rucher à deux étages, la « Miellerie », transformée aujourd'hui en habitation. Il imaginera en 1956, en collaboration avec le département d'apiculture de l'Ontario Agricultural College et avec l'École des Arts et Métiers de Châlons, une chaîne de production de miel, dotée d'un fondeur d'opercules électrique qui sera commercialisé sous la marque Api-Techna. Dans ce domaine, Paul s'engage aussi pleinement :

en 1952, il est élu président de l'Abeille Marnaise, puis en 1963 il est président de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) et, en 1965, au Congrès International d'Apiculture de Bucarest, Paul Horguelin est élu vice-président d'Apimondia, fédération internationale des associations d'apiculture.

Mais c'est comme maire qu'il marquera surtout la vie de Nuisement. Le 30 juillet 1941, le Préfet de la Marne le nomme maire, sans organiser d'élections et sans même l'avoir consulté au préalable.

Apportant son concours au développement agricole, au lancement du défrichement et à l'aménagement du village (nouvelle route d'entrée du village côté Ecury, projet de nouvelle Mairie-école, aménagement de terrain de sport, ...), il sera très apprécié et respecté de tous les habitants pour ses grandes connaissances et ses engagements humains.

Il restera maire du village pendant 26 ans, jusqu'à son décès en avril 1967.

Ingénieur, inventeur de génie et homme de progrès, Paul Horguelin avait des projets plein la tête, pour la commune et pour lui, dont celui d'une pisciculture qui ne verra malheureusement pas le jour.



*Paul HORGUELIN  
était aussi juge au tribunal de  
Châlons-sur-Marne*

# CÉRÉMONIES et FESTIVITÉS

**Extrait du discours de M. le Maire  
lors de la cérémonie des vœux communaux  
le 18 janvier 2020**



C'est avec plaisir que mon Conseil Municipal et moi-même vous recevons ce soir pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé bonheur et sérénité pour cette année nouvelle. Nous aurons une pensée particulière pour ceux qui sont dans la peine ou dans la maladie.

C'est par des chiffres que je vais faire la rétrospective de cette année écoulée.

**358**, c'est le nombre d'habitants de notre commune, chiffre INSEE au 31/12/2019.

**11**, c'est le nombre de logements, anciens ou neufs qui ont accueilli 23 nouveaux adultes et 15 enfants sur notre commune. La petite dernière venue se prénomme Ysia Havez, 5 bis Grande rue, et est née le 5 janvier.

Après cette période de fête le chiffre **51**. C'est le nombre de maisons qui ont été décorées et/ou illuminées. Nous avons été très agréablement surpris par cette animation spontanée du village, avec parfois beaucoup de recherche. Parions sur l'avenir pour que ce chiffre soit battu en fin d'année.

**155**, c'est le nombre de résidences sur la commune. C'est donc près d'une maison sur trois qui a été mise en valeur.

**250**, c'est le nombre d'arbres ou arbustes qui ont été ou seront plantés sur notre commune.

**28**, c'est le nombre d'enfants qui ont participé à la plantation d'une trentaine d'entre eux. L'ensemble verger, arboretum sera complété bientôt par une ruche cheminée avec la collaboration de Christian François, apiculteur, et pourquoi pas d'un potager participatif. L'ensemble permettra aux habitants et élèves du groupe scolaire d'avoir une réelle sensibilisation aux enjeux écologiques de notre écosystème.

**45**, le nombre d'enfants de Nuisement qui fréquentent notre groupe scolaire.

**2**, c'est le nombre de libellules obtenues de la Région Grand-Est pour notre gestion vertueuse de nos espaces verts, chemins et routes.

**0**, le nombre de produits phytosanitaires utilisés cette année.

**700**, le montant du chèque attribué par le département pour récompenser nos initiatives visant à contribuer à notre environnement.

J'associe donc à ces bons chiffres, nos employés municipaux, Patrick et Flavien, mais aussi les habitantes et habitants qui contribuent à l'aspect accueillant et au respect de la nature environnante. Par des gestes simples, vous pouvez tous y contribuer, en entretenant votre devanture, trottoir et caniveaux, en fleurissant votre bien et sortant vos containers le soir de la veille de la collecte et en les rentrant dès que possible après.

Je vous précise, en ce qui concerne les responsabilités de chacun, que les poubelles sont très légères et souvent emportées par le vent. En cas d'accident ou de détérioration, vous pourriez être inquiétés.

**0**, l'augmentation de la pression fiscale en 2019 et ce après une baisse de 12% en 2018.

**2**, le nombre d'acquisitions foncières nécessaires en 2019 pour la création d'un sentier de déplacement sécurisé partant du nouveau cimetière et donc de l'arboretum jusqu'au cœur du village. Au passage, des limites de domaine public ont été rétablies et permettront la mise en valeur de ces surfaces.

Cette année écoulée a donc été une année de transition pour nos investissements, permettant de réaliser des travaux d'entretien préventifs et curatifs, tout en investissant là où c'était nécessaire. C'est une somme totale de 248 579,78 € qui y a été consacrée. Vous avez pu prendre connaissance de plusieurs travaux réalisés par le biais de notre journal local.

**8**, le nombre d'éoliennes qui va être implanté sur le village. **146 000 €**, les retombées économiques dont bénéficiera notre village mais pas avant au moins 2022.

**2022**, j'avance cette date sous contrôle de notre conseiller départemental : l'arrivée de la fibre financée également par la Communauté de Communes.

**2019** aura aussi été l'année de notre engagement technologique avec un service au plus près des administrés : site Internet, application Localeo, application Illiwap.

Et pour terminer **3**, comme le troisième mandat que je brigrerai le 15 mars lors des élections municipales.

Je remercie Eva, notre secrétaire, absente aujourd'hui mais toujours présente quand je la sollicite, Clara, qui va nous quitter cette année pour une retraite bien méritée après avoir veillé tant d'années à l'entretien de nos bâtiments communaux. A Laura, stagiaire de notre collectivité, qui nous a étonnés sur la qualité de son travail et de ses propositions sur le dossier que nous lui avons confié.

Très sincèrement, merci à tous les conseillers et adjoints qui, malgré l'ampleur de la tâche et face à leurs obligations familiales et professionnelles, ont assumé parfois plus que leur rôle. Les aléas ont fait que nous terminons cette mandature à 7, 7 qui se représenteront moi compris au mois de mars.

Meilleurs vœux à tous, que 2020 soit une année d'accomplissement de vos souhaits personnels, professionnels, et que surtout, surtout, la santé vous accompagne.

# Pourquoi la Coole est à sec ?

La rivière qui traverse notre village, La Coole, est longue de 30,2 km. Elle prend sa source à Coole (140 mètres d'altitude) et est un affluent de la Marne dans laquelle elle se jette à Coolus (75 mètres d'altitude).



Force est de constater que son débit est fortement perturbé ces dernières années. La faune et la flore en subissent les conséquences et par conséquent tout notre écosystème.

Les pertes relevées sur le cours d'eau se traduisent par la disparité des rendements hydrologiques et la dissymétrie du réseau hydrographique sur le bassin versant de part et d'autre du cours d'eau. L'origine de ces phénomènes est probablement à attribuer à la proximité de la Marne et aux transferts d'eaux souterraines qui s'établissent dans sa direction. L'absence de « pluies efficaces » pendant de longs mois contribue également au phénomène. Ces pluies efficaces sont également très importantes pour notre agriculture, notamment la culture des pommes de terre.

Le nombre important d'ouvrages hydrauliques (actifs ou abandonnés) a un impact sur le niveau du cours d'eau et sa vitesse. En effet, on constate l'existence d'une zone d'accumulation en amont des ouvrages qui se forme avec la diminution de la vitesse de l'eau, tandis qu'à l'aval, la chute et l'accélération de la vitesse de l'eau entraîne une zone d'érosion. Les conséquences sont en amont de l'ouvrage hydraulique, un colmatage du cours d'eau (parfois sur plusieurs centaines de mètres) et une limitation des échanges nappe-rivière tandis qu'à l'aval les échanges sont facilités.



Le BRGM (**B**ureau de **R**echerches **G**éologiques et **M**inières), service géologique national français, la région Grand Est au travers du SRADDET (**S**chéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires), mais aussi des instances plus proches de nous, ont entamé des démarches d'expertise pour permettre une gestion raisonnée de nos ressources en eau et de son écoulement.

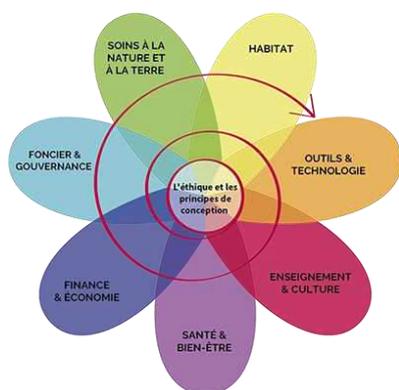
# Vous avez dit "permaculture" ?

## Qu'est- ce que la permaculture ?

La permaculture est une démarche et une philosophie. Le but qu'elle affiche est de prendre soin de la nature, des hommes et de partager équitablement.

Autrement dit, concevoir des cultures, des lieux de vie autosuffisants et respectueux de l'environnement et des êtres vivants. Comment ? En s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes.

Elle ne se résume pas à l'agroécologie. En 2002, David Holmgren, australien, co-fondateur de la permaculture, indique que la recherche d'équité, de coopération et de durabilité peuvent s'appliquer à tous les domaines. Les monnaies locales, l'enseignement à la maison ou le recyclage sont aussi essentiels pour lui que l'agriculture biologique.



La permaculture a plus de 30 ans d'existence. Elle se fonde sur les principes de l'observation minutieuse de la nature. Dans les années 70, les fondateurs font un constat simple : l'agriculture industrielle menace la biodiversité et la fertilité des sols. Il faut donc créer et développer des systèmes agricoles stables et résilients. En 1978 est publié un livre, **Permaculture 1**.

Les principes de base de la permaculture sont :

- Observer et interagir.
- Collecter et stocker l'énergie.
- Obtenir une récolte.
- Utiliser et valoriser les ressources renouvelables.
- Ne pas produire de déchets.
- Utiliser et valoriser la diversité.

En permaculture, tout doit être transformé. On retrouve quelques principes de base, chéris par les écocitoyens, comme le recyclage des déchets et le compost ou encore les toilettes sèches mais pas seulement. Les permaculteurs favorisent souvent les plantes vivaces, voir perpétuelles. La permaculture repose avant tout sur l'environnement du permaculteur, ce qui compte c'est aussi de savoir sur quelle terre on s'aventure.

Dans le monde de la surconsommation et de l'hypermondialisme, les permaculteurs les plus convaincus y voient aussi une porte ouverte sur un autre mode de vie où le goût de produits naturels ainsi que les valeurs d'entraide et de partage des ressources prendraient un nouveau sens.

La permaculture, tout comme le bio, l'agriculture raisonnée, l'agriculture de conservation des sols ou encore d'autres modes de production écologiques, tente de sortir des excès de l'agriculture dite conventionnelle, notamment de l'abus d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires.

Actuellement, la plupart des fermes en permaculture sont des fermes maraîchères de petite taille (de l'ordre de 1,5 ha). C'est la production maraîchère qui est plutôt favorisée. Les expériences avec les céréales et sur de plus grandes surfaces sont plus difficiles.

Pour information, un ancien Nuisementais s'est lancé dans la permaculture, il s'agit d'Emmanuel FELIX. Avec son collaborateur Alexi MALOT, il produit des légumes et plantes aromatiques en direct et alimente également le magasin Ternatal en légumes frais. Emmanuel Félix est gérant avec son épouse du magasin Ternatal de Châlons en Champagne.



Alexi MALOT dans sa serre



Production de plants



Alexi Malot et son bananier

# NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



## ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

### **L'ADMR s'est retrouvée en première ligne dans la lutte contre la COVID-19**

La mobilisation exemplaire des salariées et des bénévoles a permis à l'ADMR d'assurer la continuité de ses missions, essentielles pour affronter l'épidémie. Une fois de plus, les valeurs de l'ADMR se révèlent comme autant d'atouts face à cette crise sanitaire inédite. L'évidence s'est rapidement imposée : il fallait coûte que coûte continuer à intervenir au quotidien parmi les plus vulnérables de nos clients. La Présidente a dû passer beaucoup de temps pour rassurer les intervenantes et les clients.

Dès qu'il en a été possible, toutes les salariées ont pu être équipées de masques qu'elles doivent obligatoirement porter pour l'aide à la toilette mais pas forcément pour les tâches ménagères. Sandra, notre secrétaire, a opté pour le télétravail chez elle pendant la pandémie et a réintégré le bureau en juin.

L'Assemblée Générale n'ayant pu se tenir à la date prévue, elle a été reportée au mardi 7 juillet et s'est tenue à huis clos dans les bureaux de l'ADMR.

Plusieurs salariées nous ont quitté (retraite, déménagement, nouvelle orientation professionnelle..). Il a fallu embaucher, pas toujours évident pendant la période estivale...

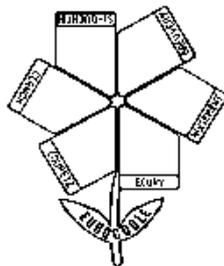
La vente des fleurs ayant été annulée à cause du confinement, des idées sont à l'étude afin de pallier le manque à gagner de cette manifestation.

L'ADMR a acquis, voilà 1 an, un véhicule utilisé par les salariées ou la Présidente. Ce véhicule vient d'être personnalisé aux logos de l'ADMR et sillonne les 27 villages couverts par notre association.



En souhaitant que les prochains mois soient plus sereins au niveau sanitaire (ce qui n'est pas certain du tout...), nous sommes toujours à votre écoute en cas d'éventuels besoins. N'hésitez pas à contacter la Maison des Services à Cernon au 03.26.67.65.88.

*Martine LACOURT*



## EUROCOOLE

### BADMINTON 2020-2021



Nous attaquons déjà notre 6e saison et poursuivons nos séances de badminton 'loisirs' sans compétition officielle.

Le lundi soir et le jeudi soir de 18 h à 22 h, nous jouons par petits groupes en fonction des obligations professionnelles ou familiales de chacun. Les horaires, dans ces créneaux, sont libres.

La souplesse des horaires permet à tous les adhérents de trouver un créneau pour pratiquer un sport sur place et à moindre frais. Les inscriptions peuvent se faire après quelques séances d'essai.

Ouvert aux adultes, une tolérance (en fonction des effectifs) permet aux collégiens de jouer à condition impérative d'être accompagné d'un adulte responsable.

Profitons de ce message pour remercier la Communauté de Communes qui met à notre disposition le gymnase de "l'école de la vallée de la Coole" à Nuisement sur Coole.

Espérons que le COVID 19 ne perturbera plus (ou peu) notre saison 2020-2021 qui **reprendra le jeudi 17 septembre 2020 à 18 h 00.**

## RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

Nous avons tenu notre Assemblée Générale le 4 mars 2020 à Breuvery.

Le 17 mars, toutes nos activités cessent : après-midi récréatifs, permanences, anglais.

Nous avons ouvert de nouveau la bibliothèque le mercredi 3 juin après un nettoyage accru et sérieux du bungalow.

Toutes les mesures de sécurité sont mises en place :

- Port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition.
- Les livres rendus sont stockés durant une dizaine de jours avant d'être nettoyés, enregistrés et réintégrés sur les étagères.
- Les livres empruntés sont nettoyés.

- Limitation à 2 adhérents adultes dans la biblio ou 1 adhérent + 1 ou 2 enfants.
- Les goûters, jeux de société, coloriage ... sont supprimés.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la décision sera prise de relancer ou non quelques animations pour les enfants. Concernant les cours d'Anglais, la réflexion est en cours. Vous en serez avertis.

Les jours et heures de permanence sont maintenus.

**1<sup>er</sup> mercredi du mois** de 14 h 30 à 18 h 00

**2<sup>e</sup> mercredi du mois** de 17 h 30 à 18 h 30

**3<sup>e</sup> samedi du mois** de 10 h 00 à 11 h 30

*Bonne lecture à toutes et tous !*



## Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.

L'assemblée générale s'est déroulée le 11 février 2020 à la salle de Cernon en présence de nombreuses personnes.

Les activités et les manifestations ont été présentées sous forme de diaporama, avec un bilan financier positif.

M. FONTAINE, président de Familles Rurales Marne félicite l'association en lui reconnaissant un grand dynamisme dans la diversité de ses activités et manifestations et considère l'importance pour tous les bénévoles de pouvoir se retrouver notamment à l'occasion d'un repas de fin d'année.

M. VANSANTBERGHE, représentant la CCMC, rappelle qu'elle peut intervenir en matière d'investissement. L'Association peut bénéficier de 30 % des dépenses engagées, soit 1 500 € maximum qui peuvent être dégagés ainsi que des fonds européens à hauteur de 60 % pour la réalisation de gros projets et ceci jusqu'à la fin 2022.

Béatrice DESVOY JOPPE apprécie la présence de la Présidente de l'ADMR, Murielle RENAUD, et lui renouvelle sa confiance pour tout le travail qui est fait sur le territoire par celle-ci.

A l'issue de ces différentes interventions, la Présidente de l'Association lève la séance et invite l'ensemble des personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Le 17 mars 2020, tout s'arrête ou presque. Nous avons stoppé toutes les activités.

Seule, l'activité fleurs et plants de légumes a pu se dérouler normalement ou presque. Beaucoup de familles ont commandé des plants de légumes. Elles ont apprécié de pouvoir venir récupérer leurs achats chez Monique et Jean-Marie GUICHON.



Un plan de circulation et les règles sanitaires ont été mis en place afin que tout se passe bien.



Les cours de gym ont également été suspendus et l'intervenante au chômage partiel.

Comme prévu début mars, Alice Vitrier (intervenante) a donné sa démission à fin juin.

Un nouveau coach a été recruté pour continuer les cours de gym douce et les cours de fitness.

Pour la rentrée de septembre, nous envisageons de reprendre nos activités avec les mesures sanitaires en vigueur.

Pour ce qui concerne les manifestations de fin d'année, nous envisageons de les maintenir sous réserve que nous puissions les réaliser si les conditions sanitaires nous le permettent.



## Association de Territoire d'à Coola

### Nos activités en 2020

#### Mercredis récréatifs : Accueil possible de 7h30 à 18h, Activités de 9h à 17h

L'accueil périscolaire a été mis en pause du 18 mars au 8 juin 2020 pour cause de confinement. Les activités du mois de juin étaient orientées vers le plein air et l'éloignement des espaces clos. Balades matinales dans Ecury sur Coole et à travers champs, pique-nique au terrain de jeux et cinéma en plein air. Nous avons en moyenne une quinzaine d'enfants inscrits les mercredis.

#### Vacances du 14 au 21 février avec 27 enfants

Activités d'aisance aquatique pour les 8 plus jeunes enfants inscrits (3-5ans) : Séance piscine tous les matins à l'Aquacité dans le but de gagner en autonomie et en assurance, dans et hors de l'eau (se préparer tout seul, sauter et s'immerger dans l'eau sans aide extérieure).

Les plus de 6 ans sont allés découvrir la médiathèque Gulliver sur Châlons en Champagne, ils ont eu une séance cinéma sur les 3 mousquetaires.

#### Été 2020 du 6 juillet au 31 juillet

Avec un protocole sanitaire strict, l'accueil de loisirs a ouvert pendant 4 semaines sur les deux sites : Faux Vésigneul et Ecury sur Coole grâce à une équipe d'animateurs et de bénévoles motivée.

L'effectif a été limité et les activités ont été prévues pour limiter au maximum le mélange des groupes.

Une publication sera distribuée dans votre boîte aux lettres.

#### Dates à retenir :

- Les fleurs d'automne, fin octobre
- Le théâtre : 21/11/2020

Les Camps au Der ont malheureusement dû être annulés.

De nombreuses sorties avec les vélos ont été organisées pour les plus grands sur les deux sites, les groupes des petits ont profité des parcs de jeux des communes. Quelques sorties :

- Animation avec la fédération de la chasse et la nature au mont Choisy pour découvrir les arbres et observer les animaux avec le site d'Ecury.
- Sortie à l'Atelier de Bidouille Numérique de Châlons pour une initiation à la modélisation et à l'impression 3D/découverte de la programmation de robots pour le site d'Ecury.
- Visites des serres de Oui Fraise à Cernon afin de découvrir le métier de maraîcher pour les deux sites.

#### O.U.I. Fraise





- Visite du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Châlons.

### Visite sur Châlons



- Initiation au Canoé-kayak encadrée par un professionnel du club des Pelles Châlonnaises, au centre nautique. Et sortie sur Châlons plage où les pompiers ont invités les enfants lors de leur manœuvre sur la rivière en toute de sécurité.
- 2 nuitées pour le site de Faux avec soirées cinéma, barbecue et animations.

### Réveil sportif et Soirée festive



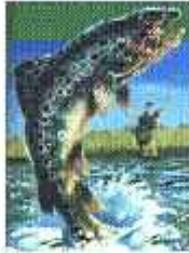
- Journée pour faire le tour du lac du Der à Vélo avec le groupe Faux Vésigneul ...

### Nous contacter :

[www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola](http://www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola)

par mail : [atcoola@hotmail.com](mailto:atcoola@hotmail.com),

ou par téléphone au 07 87 67 47 35.



## Société de pêche de Nuisement sur Coole

Une saison de pêche 2020 compliquée pour les 18 pêcheurs (le nombre de sociétaires est identique à l'année précédente) compte tenu de l'arrêt de la pêche pendant la période de confinement et des niveaux d'eau en baisse depuis la fin de l'hiver. 100 kg de truites Fario ont été déversés pour l'ouverture de la pêche en mars ; compte tenu des circonstances, peu auront été prises et malheureusement la reproduction ne pourra avoir lieu à cause de l'assec. L'ensemble des pêcheurs remercie le conseil municipal pour la subvention, qui a été accordée à la société de pêche.



**Novembre 2019** , la Coole est à sec.

Nettoyage et entretien du lit et des berges de la rivière par les pêcheurs.



A la « vanne » :

- ✓ En février 2020, le niveau et le débit de l'eau sont élevés.
- ✓ 6 mois plus tard, août 2020 la Coole est de nouveau à sec.



Le président : James Henry

# LE RÉGAL DES PAPILLES

## Recettes d'automne

### Cookies au roquefort et aux noix pour l'apéritif

Pour 12 à 15 pièces  
Préparation : 15 mn  
Cuisson : 10 mn

#### **Ingrédients**

- 75 g de farine
- ½ sachet de levure
- 50 g de beurre demi-sel mou
- 1 œuf
- 40 g de roquefort
- 50 g de cerneaux de noix

#### **Déroulement de la recette**

1. Verser la farine dans un saladier. Incorporer la levure, le beurre en parcelles, l'œuf entier.
2. Préchauffer le four à 210° C (th. 7).
3. Concasser grossièrement les cerneaux de noix. Ecraser le roquefort à la fourchette. Ajouter le tout à la pâte.
4. Prélever des petits tas de pâte à l'aide de deux cuillères à café ou d'une poche à douille et les déposer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.
5. Cuire les cookies pendant 10 mn environ.
6. Les décoller du papier et laisser refroidir avant de servir.



### Gâteau aux poires et pralines roses

#### **Ingrédients**

- 3 œufs
- 125 g de beurre
- 125 g de sucre
- 160 g de farine
- ½ sachet de levure
- 1 cs d'alcool de poire
- 175 g de pralines roses
- 3 poires (mûres à point)



#### **Déroulement de la recette**

1. Préchauffer le four à 180° C (th. 6).
2. Fouetter le beurre mou et le sucre jusqu'à obtenir un mélange crémeux et homogène.
3. Ajouter les œufs un par un. Continuer de fouetter.
4. Ajouter la farine et la levure. Mélanger rapidement.
5. Ajouter l'alcool de poires.
6. Éplucher et couper les poires en lamelles épaisses.
7. Verser la moitié du mélange dans un moule à manquer.
8. Recouvrir avec les lamelles de poires, puis avec les 3/4 des pralines roses concassées.
9. Recouvrir du restant de pâte. Parsemer dessus les pralines restantes en les enfonçant légèrement.
10. Enfourner pendant 45 à 50 minutes.
11. Laisser tiédir avant de démouler le gâteau. Manger froid, à température ambiante.

#### **A savoir**

- L'alcool de poire peut être remplacé par de l'extrait de vanille.
- Ce gâteau peut être réalisé avec des pommes et du Calvados. Tout aussi délicieux !
- A tester avec d'autres fruits ...
- Utiliser un moule en silicone. Ne pas oublier de beurrer et fariner les autres moules.

**Merci de votre attention.**

**Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.**

**Toute l'équipe du comité de rédaction,  
Pierre Bertin, Claudine Brülhart, Jean-Luc Champonnois,  
Béatrice Desvoy-Joppe, Laura Ebner, Aurélie Gobron, Fabrice Maltrait,  
Bernadette Maurice, Luc Millon,  
Daniel Ponsignon et Pascal Vansantberghe**

**vous souhaite une bonne rentrée**

**et vous donne rendez-vous au prochain numéro.**

